



**Monsieur Roland GERMAIN**  
**Président**

Prudentia Capital  
17, Rue Lamennais  
75008 PARIS

*Périgueux, le 11 mai 2022,*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**  
**ET**  
**SERGE MERILLOU**

---

SENATRICE ET  
SENATEUR DE  
LA DORDOGNE

Monsieur le Président,

Le 28 avril dernier, le tribunal de commerce de Périgueux a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise « Les Nouvelles Menuiseries Grégoire », située à Saint-Martial d'Artenset (24700) et détenue depuis fin 2018 par le fonds d'investissement Prudentia.

Cette procédure a généré le licenciement de 236 salariés, grevant fortement le bassin d'emploi du montponnais, avec des répercussions profondes sur l'ensemble du tissu économique local, induites par l'arrêt des activités de l'usine de fenêtres bois, alu et PVC.

Pour rappel, depuis fin 2018 Prudentia a bénéficié de cinq millions d'euros de reports de dettes fiscales et sociales, d'un prêt direct de 200 000 euros, d'un prêt garanti par l'État de 4,8 millions d'euros. Elle a également bénéficié d'aides de la région, pour un total de 2,5 millions d'euros. Malgré cet engagement financier conséquent des collectivités publiques pour soutenir l'économie du territoire, le 28 avril dernier la liquidation judiciaire de l'entreprise est prononcée.

Dans un courrier datant de début mai, Madame la Ministre Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée chargée de l'industrie et Monsieur Alain Rousset, président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine vous incitent à abonder le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour d'une part répondre à la hauteur des aides publiques engagées par l'État et les collectivités locales et d'autre part pour reconnaître l'investissement professionnel de vos salariés.

En dépit de cet appel, nous apprenons qu'à ce jour Prudentia s'en tient à l'application stricte de l'ordonnance dite « Macron » n°2017-1387 relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail, et fait délibérément le choix de ne pas abonder le PSE, se cantonnant au versement du minimum légal d'indemnités de licenciement.

.../...



Soucieux de l'avenir des 236 salariés et d'une bonne gestion des finances publiques, nous vous demandons de reconsidérer votre stratégie et vous invitons à prendre en compte les conséquences de cette liquidation sur le tissu économique du territoire ainsi que sur l'avenir professionnel des 236 salariés, dont l'âge médian est de 52 ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Marie-Claude VARAILLAS**  
Sénatrice de la Dordogne

**Serge MERILLOU**  
Sénateur de la Dordogne